

**Rôle de la séance publique du 16/01/2025 à 14h30****Président** : Monsieur GASPON**Greffière** : Madame VILLEROT

---

**01) N° 2403484                      RAPPORTEUR : M. GASPON**

---

Demandeur        MINISTERE DE L'INTERIEUR

Défendeur        Mme    N    Naomie

Requête du ministre de l'intérieur tendant au sursis à exécution du jugement n° 2316370 en date du 9 décembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a, d'une part, à la demande de Mme Naomie    N    , annulé la décision implicite née le 22 octobre 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision de l'autorité consulaire française au Congo du 8 août 2023 refusant à Mme Naomie    N    la délivrance d'un visa de long séjour en qualité d'étudiante ; et, d'autre part, enjoint au ministre de l'intérieur et des outre-mer de délivrer à Mme Naomie    N    le visa sollicité dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement sous réserve que celle-ci justifie d'une inscription pour l'année prochaine.